

Révision d'entreprise par la Suva

La révision d'entreprise effectuée par la Suva revêt une importance stratégique et vise plusieurs objectifs:

Répartition équitable des primes

La visite client permet au réviseur de recenser les conditions d'exploitation effectives nécessaires à l'évaluation correcte des tarifs de primes.

Saisie correcte des salaires soumis aux primes

Le réviseur vérifie si les heures de travail et les salaires déclarés sont enregistrés de manière exhaustive. Les différences sont consignées avec précision. Il en résulte une transparence accrue pour l'employeur et la Suva en qualité d'organe d'exécution de la LAA.

Prévention de la soustraction de primes

La révision systématique et régulière a un effet préventif. L'entreprise sait que des contrôles sont réalisés. La révision joue un rôle central dans la lutte contre la fraude à l'assurance et pour la protection des entreprises honnêtes.

Identification des lacunes de couverture

Les lacunes d'assurance altèrent la protection des travailleurs. Le réviseur fait en sorte que tous les collaborateurs d'une entreprise (y compris les stagiaires, le chef d'entreprise, les employés à temps partiel, etc.) disposent d'une couverture d'assurance suffisante.



Conseils au chef d'entreprise

Outre la fonction de contrôle dont ils sont investis, les réviseurs exercent également une activité de conseil. Ils peuvent ainsi sensibiliser le client à la nécessité d'optimiser la gestion des processus (déclaration électronique des salaires et des sinistres) ou la gestion des risques (SuvaPro, SuvaLiv).

Vérification de la compétence

Le recensement des conditions d'exploitation permet au réviseur de remettre à chaque entreprise une évaluation individuelle indiquant si la compétence en matière de couverture contre les accidents relève de la Suva (selon l'art. 66 LAA) ou d'un autre assureur (selon l'art. 68 LAA).

suvarisk

Couverture à toute épreuve

Suva
Technique de l'assurance
Case postale, 6002 Lucerne

Révision d'entreprise par la Suva
Août 2016
Téléchargement: www.suva.ch/waswo/3856.f

Comment vous préparer au mieux pour la visite de révision?

Ces 7 conseils vous y aideront...

Conseil n° 1: Soyez présent le jour de la révision ou faites-vous représenter.

Conseil n° 2: Prenez soin de conserver les documents d'entreprise le temps nécessaire (10 ans).

Conseil n° 3: Utilisez un programme de comptabilité salariale certifié Swissdec.

Conseil n° 4: Préparez les documents répertoriés dans la lettre de notification.

Conseil n° 5: Assurez-vous que les composantes de salaire ont été correctement comptabilisées.

Conseil n° 6: Accordez si possible au réviseur un accès en lecture au système de comptabilité.

Conseil n° 7: Profitez-en pour poser vos questions.

Déclaration correcte des accidents

La révision d'entreprise comprend également le contrôle des cas déclarés, à savoir si la personne est assurée à titre obligatoire ou facultatif, si elle a travaillé et si son salaire a été déclaré correctement.

Vérification de la situation en droit des assurances sociales

Des questions en rapport avec l'activité lucrative sont examinées, par exemple si la personne assurée est de condition indépendante ou dépendante, si un accord bilatéral est applicable ou comment se présente le champ d'application géographique et temporel de la couverture d'assurance.

Allègement des charges administratives du client

En règle générale, la vérification comprend également la déclaration correcte des cotisations AVS. L'habilitation pour les révisions combinées est obtenue par le biais du cours de formation commune Suva-AVS.

Renforcement de l'avantage client

Grâce à la régularité des contacts, le réviseur a la possibilité de mieux connaître les entreprises et d'identifier les besoins des clients. La communication entre les parties s'en trouve facilitée et les interlocuteurs directs sont connus.